



## Renseignements succession

Par **Pascalou 33**, le **09/01/2025 à 16:06**

Bonjour, je souhaiterais savoir à qui m'adresser pour savoir si j'ai des droits sur l'héritage de ma grand mère sachant que je n'ai plus aucun contact avec la famille et qu'il n'y a pas de notaire en charge de la succession d'après mes recherches. je précise que ma maman est décédé. Merci de vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **09/01/2025 à 16:22**

Bonjour et bienvenue  
Vous et vos freres/sœurs venez en représentation de votre mère défunte.  
Voyez un notaire de votre choix.

Par **Pascalou 33**, le **09/01/2025 à 17:27**

J'ai dit qu'il n'y a pas de notaire car elle est décédé il y a un an (je viens de l'apprendre), mais il y avait un notaire pour la succession de mon grand père et je n'ai pas été contacté, Est ce normal ?

Par **Rambotte**, le **09/01/2025 à 17:36**

Bonjour.

Bien entendu, vous êtes héritier de votre grand-mère.

Vous héritez en représentation de votre mère prédécédée que si vous avez des oncles et tantes (ou s'il y a des descendants ce ces derniers). Sinon vous héritez de votre chef.

Aucun notaire ne s'occupe spontanément d'une succession. Il faut que quelqu'un l'ait mandaté pour ce faire. Donc si personne n'a contacté de notaire, tout est normal, il ne se passe rien.

Il y avait un notaire pour la succession de votre grand-père, parce que quelqu'un (peut-être

votre grand-mère) avait demandé à un notaire.